

Domaine communal - Impasse Granvelle - Acquisition d'un local commercial à M. GRESET

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. GRESET, gérant de la SARL «Galerie G», située au rez-de-chaussée de l'immeuble 10, rue Granvelle, se propose de céder à la Ville ce fonds de commerce, moyennant le prix de 300 000 F, bien estimé par le Service des Domaines à 250 000 F. L'acquisition de ce fonds de commerce permettant à la Ville d'engager les actions foncières nécessaires au transfert de l'école de l'Arsenal, un accord a été trouvé sur la base de 300 000 F.

La dépense de 300 000 F, plus les frais d'acte, seront imputés au chapitre 922.212.76090.30100.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'acquisition du fonds de commerce «Galerie G» aux conditions définies ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.